

# Projet de blason Commune de Laperrière-sur-Saône

## Généralités et origine des armoiries

L'usage des armoiries vient de l'évolution de l'équipement militaire entre le XI<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle, qui rend progressivement impossible de reconnaître le visage d'un chevalier. Le casque des chevaliers enveloppait progressivement la face: le nez devient protégé par un nasal, la coiffe du haubert tend à couvrir le bas du visage, puis le casque est fermé par une ventaille, puis définitivement clos par un mézail. Pour se faire reconnaître dans les mêlées des batailles et des tournois, les chevaliers prennent alors l'habitude de peindre des figures distinctives sur leurs boucliers (l'écu).

Les armoiries n'ont jamais été réservées à la seule noblesse. L'erreur la plus communément commise est de penser que l'héraldique est le signe exclusif de la noblesse. Il existe pourtant un plus grand nombre de blasons roturiers que de blasons nobles. Dès l'origine de l'héraldique, au XII<sup>e</sup> siècle, on retrouve des blasons de marchands et de laboureurs.

Le blason représente, bien plus qu'un symbole, un véritable signe d'appartenance à une communauté, à la famille.

En France, l'assemblée constituante décréta le 19 juin 1790 la suppression de la noblesse (en tant que statut de la personne) et de ses attributs réels ou supposés : titres et fiefs, privilèges, ordres de chevalerie, armoiries et livrées, ... Interdites un temps, les armoiries furent restaurées au début du XIX<sup>e</sup> siècle par Napoléon par décret du 1<sup>er</sup> mars 1808 (qui en limita pendant l'empire l'usage aux nobles, limitation abolie par Louis XVIII à la restauration). Les armoiries ne sont plus à présent l'enjeu social qu'elles étaient devenues à la fin de l'ancien régime.

Juridiquement, les armes sont l'équivalent dessiné d'un nom propre (nom de famille ou nom de lieu), et sont accessoires à ce nom. Les armes sont une propriété régulière, transmissible héréditairement, et susceptible d'être acquise ou conférée. Le droit associé aux armoiries s'apparente à celui des marques, et c'est probablement le premier sujet sur lequel un droit international (coutumier) ait été élaboré.

En règle générale, chacun peut se composer des armes, sous réserve de ne pas usurper celles d'autrui.

Le principal problème du droit des armes est, pour un titulaire, de prouver l'antériorité dans l'usage d'un blason qu'il revendique. Cette preuve est généralement apportée au moyen d'actes officiels, qui enregistrent un blason donné, ou accordent une modification dans des armes préexistantes.

Un seul recueil, l'Armorial général de France, dressé par d'Hozier, en vertu de l'édit de Louis XIV de l'an 1696, contenait le blason de presque toutes les villes et les communautés du royaume. Mais cet ouvrage, resté manuscrit jusqu'à ce jour, n'avait eu d'autre but que l'exécution d'une mesure fiscale. L'orthographe des noms propres y est souvent très fautive. C'est cependant la principale, pour ne pas dire l'unique source officielle où l'on peut puiser. L'héraldique est la connaissance des armoiries, dont la lecture s'appelle le blasonnement.

Aujourd'hui, toute personne, famille, groupe ou collectivité, commune est en droit de porter des armoiries, qu'elles soient anciennes ou nouvellement créées. La jurisprudence en matière d'héraldique reconnaît, par un arrêt de la cour d'appel de Paris du 20 décembre 1949, que "les armoiries sont des marques de reconnaissance accessoires du nom de famille auquel elles se rattachent indissolublement". Les armoiries obéissent aux mêmes lois de transmissibilité et de concession que le nom de famille et sont conjointement protégées contre toute usurpation. L'adoption d'armoiries nouvelles par des communes ou des particuliers n'est assujettie à aucune formalité administrative; leur usage à long terme instaure de facto le droit de les porter.

La Commission nationale d'héraldique, placée sous la présidence du directeur des archives, constitue la seule autorité héraldique d'État. Ses compétences se limitent au renseignement des usages héraldiques aux collectivités souhaitant adopter des armoiries, les laissant libres du choix définitif de leurs armoiries et de leur diffusion.

L'adoption d'armoiries peut néanmoins faire l'objet d'une publicité par acte notarial, une parution dans la presse ou dans un armorial privé comme le Conseil français d'héraldique. Ou, plus innovant, dans un Armorial en ligne comme le Grand Armorial (publication gratuite) permettant par une mise à jour régulière et une grande accessibilité, de porter rapidement à la connaissance de l'ensemble des internautes sensibles à la généalogie et à l'héraldique les nouvelles adoptions d'armoiries.

## **Pourquoi un blason ?**

L'héraldique communale est un symbole d'émancipation. Songeons à la publicité commerciale et touristique qui n'hésite pas à faire appel au blason, symbole de tradition et de bon goût. Rassembler sous le même blason des personnes venues d'horizons et de milieux différents, des jeunes et des moins jeunes, des anciens et des nouveaux venus, mais qui ont toutes un point commun : vivant dans la même commune, et fiers d'y vivre.

## **Démarche de la création du blason**

NB : Dans toutes les recherches historiques la commune de Laperrière-sur-Saône a été recherchée avec différents noms, Laperrière, La Perrière, La Perlière, (avec ou sans accent, avec un « r » ou 2 « r ») le nom ayant été souvent orthographié différemment.

### ***Vérification de la présence d'un blason déjà existant :***

Une recherche dans les armoriaux et les archives n'a pas permis de révéler l'existence d'un blason communal. Aucun document communal, dessin, ou écrit n'évoque de blason pour la commune. Les documents consultés ont été ceux des Archives départementales de la Côte d'Or ainsi que l'ouvrage de Jean-Jacques Lartigue, « Recensement de blasons dans différents armoriaux français ». De larges recherches ont été également effectuées sur internet. De ouï-dire, les anciens de la commune ne connaissent pas non plus de blason à Laperrière-sur-Saône.

## **Recherche dans l'histoire de Laperrière-sur-Saône du blason de la seigneurie de Laperrière-sur-Saône :**

*Extraits du livre I de Serge Chenevoy – Villages d'Outre-Saône :*

### **FORMATION DE LA CHATELLENIE**

(Châtellenie : Durant la période féodale, une châtellenie est la seigneurie et la juridiction d'un seigneur châtelain. Et par extension, le terme désigne le territoire soumis à cette juridiction.)

« Avant l'achat de Laperrière et de St-Seine (1266) par le duc de Bourgogne au seigneur de Pagny, peu de traces dans les chartes. La première est tirée du Pouillé de l'évêché de Besançon qui signale l'existence de l'église du village en 1148, la deuxième est celle de la donation (1167-1175) par Martel et Foulques de Mailly frères, d'un meix « franc avec les tenanciers possesseurs d'icelui situé au lieu de Laperrière. »

« En 1252 puis 1257 Martel de Mailly s'intitule sire de Laperrière lors de la donation des dîmes de St-Seine-en-Bâche à l'abbaye de Bèze, ce qui prouve qu'il devait déjà être considéré comme le village dominant. »

« Entre 1257 et 1266, sans doute pour rembourser des dettes, Martel de Mailly vend Laperrière et St-Seine-en-Bâche au seigneur de Pagny. »

« En 1266 Hugues, comte de Vienne et sire de Pagny, échange Laperrière et St-Seine contre Clux avec le Duc de Bourgogne Hugues IV. »

« Véritable traité c'est acte politique, le duc de Bourgogne cherchant à prolonger une bande de terre à partir d'Auxonne, bande située en Comté et longeant la Saône. »

« Voilà les trois quarts de la Châtellenie de constitué ; à savoir les villages de St-Seine-en-Bâche, Laperrière, Samerey (probablement compris dans l'échange comme hameau de Laperrière). Celui de Foucherans qui aura toujours des seigneurs particuliers mais qui devront participer à la défense du château et dont Laperrière sera l'appel pour la justice. »

En 1300, le château existe de façon sûre les ducs y ayant installé un capitaine et un châtelain.

...

...

### **LES MARQUIS**

En 1681, Catherine de Hautoi dispose de la moitié du marquisat à la mort de son mari Nicolas de Goureau du Mont, l'autre moitié va à son fils Louis. En 1691, Louis étant mort, sa part revient à sa mère et à sa sœur Anne-Antoinette de Goureau du Mont, épouse de François Bonnenfant (seigneur de Magny) qui vit à Caen.

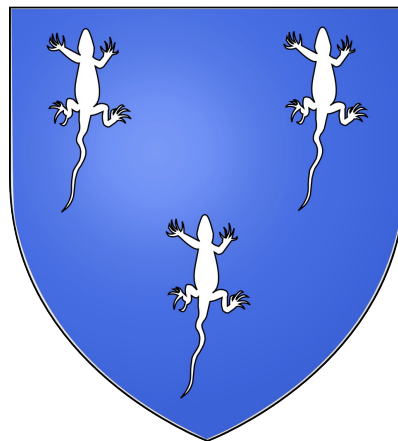
Ces derniers, en 1700, rachètent le reste du marquisat ainsi réunifié. Antoinette Goureau du Mont le vend en 1714 à Edme Lamy. Les Lamy succèdent aux Goureau du Mont. Ils resteront dans le pays jusqu'au XXe siècle, rachetant le château de St-Seine-en-Bâche au milieu du XIXe siècle. Cette famille remonte à Jean Lamy, de Dornecy au XVIIe siècle qui épouse Philippe Vauchier, qui ont un fils, Edme et une fille, Thomasse, mariée à Claude Seguin. Edme, procureur à la chambre des comptes en 1678, receveur des épices, et receveur général du taillon de Bourgogne en 1689, anobli par la charge de secrétaire du roi, marié à Philiberte Clerc, il a 6 enfants dont Claude Lamy de Beaumont, marquis de Laperrière.

**Leur blason est « d'azur, a trois lézards d'argent posés, deux et un ».**

Le blasonnement des Lamy est confirmé dans l'Armorial général de France : recueil officiel dressé en vertu de l'édit de 1696 par Charles d' Hozier, juge d'armes de France et généalogiste de la maison du Roy :

**« 216. –LAMY, Edme, conseiller du Roi, receveur des droits et épices de ladite Chambre D'azur, à trois lézards d'argent, posés en pal, deux et un. »**

Ce blasonnement conformément aux règles héraldique donne la représentation suivante :

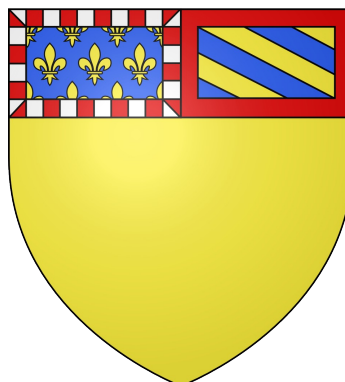


*L'écu aux armes des marquis de Lamy (d'azur à trois lézards d'argent). Le marquisat des Lamy dura du XVIIème siècle jusqu'à la révolution de 1789.*

D'après la « Symbolique des couleurs » de Portal, l'Azur est l'emblème de la loyauté, de la fidélité et de la bonne réputation. Un ou plusieurs lézards symboliseraient une amitié fidèle et protectrice d'après le Manuel héraldique ou Clef de l'art du blason par L. Foulques-Delanos, (Limoges, oct. 1816).

## Création du blason

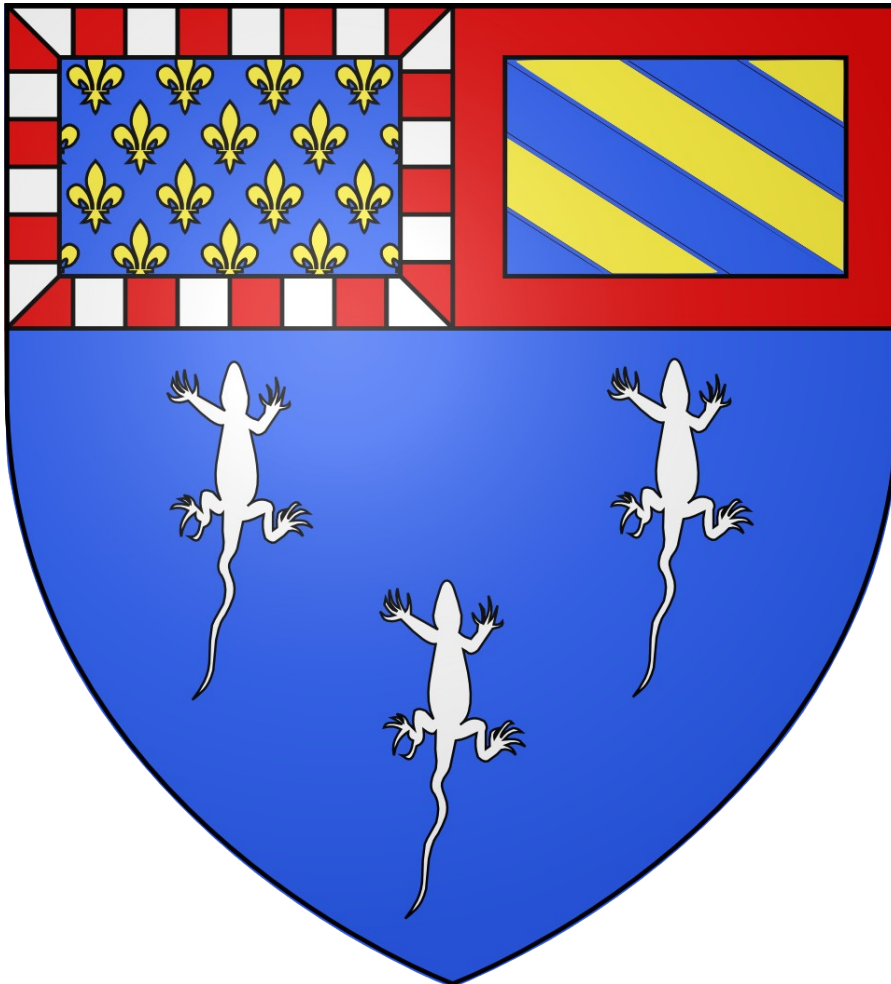
Les marquis de Lamy ayant été châtelains de Laperrière de 1714 au XXème siècle, il serait intéressant de s'inspirer de leur blasonnement associé avec celui du blasonnement de la Côte d'Or en respectant les règles de l'héraldisme.



*Blason du département de la Côte d'or*

Le chef est aux armes de Bourgogne : à dextre (à gauche pour nous) celles des ducs de la race Valois (14<sup>e</sup> siècle), à sénestre (à droite pour nous) celles des ducs capétiens (11<sup>e</sup> siècle).

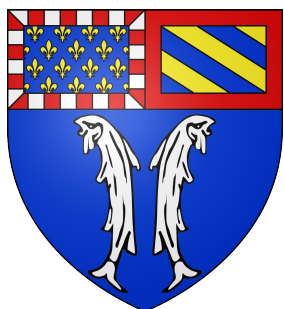
## Blason proposé pour Laperrière-sur-Saône



### ***BLASONNEMENT***

*D'azur à trois lézards d'argent deux et un, au chef parti, au premier d'azur semé de fleurs de lys d'or à la bordure composée d'argent et de gueules, au second bandé d'or et d'azur de six pièces à la bordure de gueules*

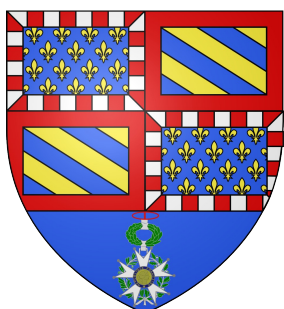
## Autres blasons similaires de communes de Côte d'Or



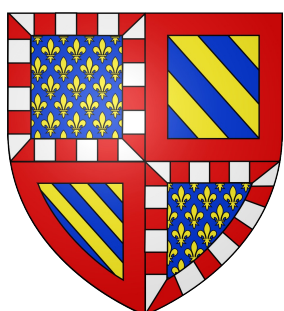
Blason de Montbard



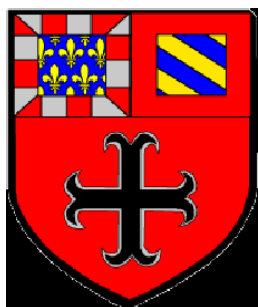
Blason d'Auxonne



Blason de Saint-Jean-de-Losne



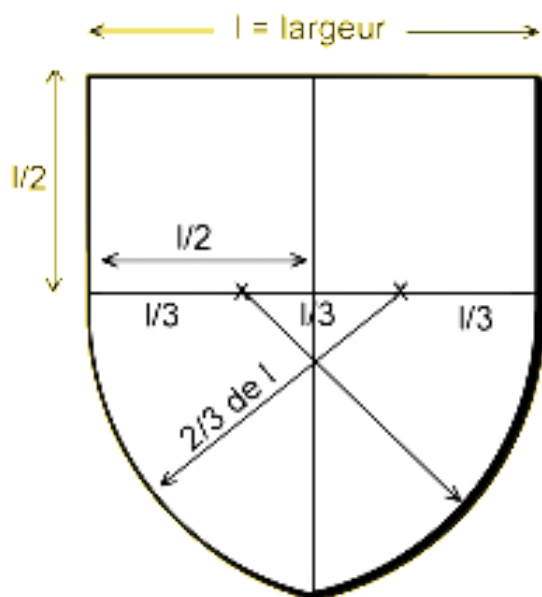
Blason de Bourgogne



Blason de Chenôve

## Charte graphique utilisée

Les métaux	Aperçu	Code Hexa
Argent (blanc)		#FFFFFF
Or (jaune)		#FCE33C
Les émaux	Aperçu	Code Hexa
Azur (bleu)		#2B5DF2
Gueules (rouge)		#E20909
Sable (noir)		#000000
Sinople (vert)		#5AB532
Carnation (chair)		#F7D55D
Gris pour les contours de meuble sable		#313131
Pourpre (violet), proposition		#D576AD



(Le chef mesure 1/3 de la hauteur)

Proportions de l'écu ancien

## Bibliographie :

- Villages d'Outre-Saône –Livres I et II Serge Chenevoy
- La Perrière-sur-Saône (Côte-d'Or) : histoire du village, l'église, la paroisse, le marquisat, sa dépendance de Besançon... par Maurice BALDOU, ... (Dijon, 1959. - [50] f.-[2] pl. : carte dépl. ; 28 cm.) à la BM Dijon
- Encyclopédie, ou Dictionnaire Raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers de Diderot et d'Alembert
- L'Encyclopédie Diderot et d'Alembert – Blason Art Héraldique.
- Annuaire de la noblesse de France 1866
- Annuaire de la noblesse de France et des maisons
- Le Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France - Nicolas Viton de Saint-Allais (1773-1842) — Paris, 1816
- « Symbolique des couleurs » de Portal
- Manuel héraldique ou Clef de l'art du blason par L. Foulques-Delanos

NB : La plupart des sources citées ont été consultées sur internet:

- <http://gallica.bnf.fr/> (Banque de documents numérisés de la [Bibliothèque Nationale](#))
- <http://www.archives.cotedor.fr> (Archives départementales de la Côte d'Or)
- <http://books.google.fr/> (Google – Recherche de livres)

Encyclopédies, sites héraldiques et armoriaux sur internet :

- <http://fr.wikipedia.org/wiki/Blason>
- <http://www.gaso.fr/>
- <http://www.blason-armoiries.org>